



BULLETIN D'INFORMATION

N° 16

MAI 2013

Au fil de votre lecture, vous allez découvrir diverses informations que nous avons jugé important de vous communiquer, lisez-les attentivement.

Vous trouverez également le programme des manifestations qui vous seront proposées par nos associations qui se montrent imaginatives pour animer la commune et vous donner envie de sortir.

Cette année, pour la première fois, seront organisés un rallye vélo, un feu de Saint-Jean et une marche nocturne.

Venez très nombreux apporter votre soutien à tous les bénévoles organisateurs.

Le Maire

Commémoration du 8 mai 1945

Rendez-vous, **mercredi 8 mai à 11 heures** sur le parking de la mairie pour partir en cortège jusqu'au monument aux morts afin de commencer la cérémonie à 11h15.

A cette occasion, deux médailles et un diplôme seront remis.

Nous nous rendrons ensuite à Lussac-les-Châteaux.

Randonnée

Organisée par le Comité des Fêtes, elle aura lieu le **dimanche 12 mai**, et vous proposera deux parcours de 12 et 17 km, avec une pause casse-croûte en cours de route et le verre de l'amitié à l'arrivée.



Les inscriptions, pour la modique somme de 3 €, auront lieu à partir de 8h à la salle des fêtes.

Il vous sera possible de vous restaurer, sur réservation avant le 7 mai, auprès de H. FOURNIER (05 49 84 34 11) ou de la mairie (05 49 48 41 92), au prix de 12 € pour les adultes et de 7€ pour les enfants.

Rallye vélo

Le **dimanche 16 juin**, l'ACCA vous propose un rallye vélo par équipes de 2, ouvert à tous, enfants et adultes.

Départ à 8h de la salle des fêtes pour un parcours d'environ 12 km le matin.

Après le repas de midi, un parcours de 7 km pour les plus courageux.

Réservation impérative avant le 30 mai auprès de Kléber Clément (06 80 92 09 28), Thierry Cercllet (06 85 84 47 56) ou Christophe Glain (06 80 71 26 17).

Tarifs : 14 € pour les adultes, 10 € pour les enfants de 8 à 15 ans, gratuit pour les moins de 8 ans.



Feu de Saint Jean

Le Moto Ball Verrières-Mazerolles organise un grand feu dans le parc de la salle des fêtes le **lundi 24 juin en soirée**, jour de la Saint Jean..

Au programme : buvette, animation musicale, retraite aux flambeaux, et, bien sûr, saut du feu par les plus téméraires.



Festival Mazeroll'n Rock

Les Amis de Mazerolles organisent le **samedi 29 juin**, au stade Pierre Bordier, un festival qui débutera à 18h30.

Au programme, 5 groupes de la nouvelle scène rock française : APOLLO XXL, CLINIC RODÉO, FUZZY VOX, ABINAYA et OMEGA.

Des inter-scènes pyrotechniques vous seront proposés entre les concerts.

Entrée gratuite. Buvette et restauration sur place.



P'tite balade

Le **dimanche 7 juillet**, le Syndicat Mixte du Pays Montmorillonais vous propose une visite à deux voix de la commune. Nous partirons à la recherche du patrimoine où Histoire et légendes se mêlent parfois et à la découverte de la faune et de la flore particulières aux carrières, dont deux oiseaux caractéristiques de ce milieu : l'hirondelle de rivage et le guépier d'Europe.



Fête champêtre

La traditionnelle fête champêtre aura lieu le **samedi 27 juillet**, avec animations et jeux pour enfants à partir de 17 h, repas (réservation à la mairie) et feu d'artifice suivi d'un bal gratuit.

Cette année, en co-diffusion avec la MJC 21, la commune et le Comité des Fêtes vous invitent à un spectacle détonnant proposé par " Les Mercodier", où se mêlent acrobaties, jeux d'adresse, de force, musique, récits de leur vie rurale, de leur enfance.



Ball Trapp

Il aura lieu les **23, 24 et 25 août** :

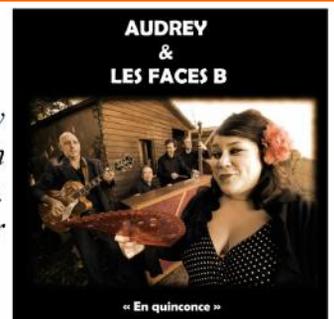
- ☞ vendredi nocturne à partir de 19h
- ☞ samedi : à partir de 15h, plus nocturne
- ☞ dimanche : à partir de 15h

Marche de nuit

La toute nouvelle association locale de motards, Endurolles, vous invite à une marche de nuit le **samedi 21 septembre**.

Concert

Le **samedi 26 octobre**, le Comité des Fêtes vous propose un concert du groupe Audrey et les Faces B, groupe de cinq artistes qui font partager leur amour de la musique. Un éventail de charme, de complicité et d'énergie souffle sur scène dans la bonne humeur. Au programme de ce concert: du blues, du rhythm'n'blues et du swing interprétés par des musiciens complices et une chanteuse à la voix envoûtante.



Détection incendie

Tout lieu d'habitation devra en effet être équipé d'un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) au plus tard le 8 mars 2015.

Installé de préférence dans la circulation ou le dégagement desservant les chambres, ce détecteur est fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

L'occupant (le cas échéant, le propriétaire ou l'organisme exerçant les activités de gestion locative sociale) s'assure de la mise sous tension du détecteur en vérifiant que le voyant prévu à cet effet est allumé (les piles devant être remplacées lorsque le signal de défaut de batterie est émis).

En plus du marquage CE, votre détecteur de fumée doit être certifié conforme à la norme EN 14 604. C'est un gage de fiabilité ! En effet, cette norme impose un contrôle de fiabilité minimum (réaction au feu, aux chocs, compatibilité électromagnétique, puissance acoustique,...).

Toutefois, faites attention, de nombreux détecteurs de fumée non conforme à la norme EN 14 604 figurent toujours dans de nombreux magasins, dont des grandes enseignes.

Ecole : modification des rythmes scolaires

Le conseil d'école et le conseil municipal ayant souhaité mettre en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2013, les enfants des écoles maternelle et primaire de Mazerolles auront donc classe sur 4,5 jours.

Les nouveaux horaires seront les suivants :

☞ lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-11h30 et 13h30-15h45

☞ mercredi : 8h30-11h30

Dans un premier temps, la garderie débutera dès la fin des cours, mais nous espérons mettre rapidement en place des activités périscolaires, avec l'aide de tous, parents, grands-parents, actifs, retraités, de Mazerolles ou d'ailleurs.

Aussi, nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés. Vous avez un savoir-faire, une passion, un talent, n'hésitez pas à contacter la mairie afin de le faire partager aux enfants de notre école.

Assainissement

Les eaux usées de notre commune sont acheminées vers la station d'épuration de Lussac-les-Châteaux qui en a confié la gestion au SIVEER en raison de la complexité de cette tâche et des compétences requises.

La modification des statuts de ce syndicat nous ont contraints à transférer la gestion de notre réseau d'assainissement, qui était auparavant assurée par les employés municipaux.

L'entretien de ce réseau (nettoyage, dératisation, réparations), ainsi que la réalisation des nouveaux branchements sont désormais du ressort du SIVEER.

Chèques Vacances

Cette année encore, la commune de Mazerolles et la Communauté de Communes du Lussacois offrent un chèque de 50 €, financé à parts égales par les deux collectivités, pour les enfants de la commune, âgés de 4 à 17 ans, qui participent à un camp de plein air au Centre de Plein Air de Lathus. Pour en bénéficier, vous devez vous adresser à la mairie.

Extension de la salle des fêtes

Les normes de sécurité imposant de ne plus stocker le mobilier dans l'entrée, et la réserve s'avérant trop petite, il a été décidé de réaliser une extension.

Nous avons souhaité en profiter pour agrandir la cuisine, le bar, et faciliter la circulation entre ces deux pièces, ainsi que pour créer des toilettes extérieures afin de répondre à la demande des nombreux visiteurs du parc.

Certains esprits chagrins ayant fait savoir que ce n'était pas à cet endroit qu'il aurait fallu faire cette extension, la seule solution techniquement réalisable était d'agrandir côté cuisine, là où sont tous les réseaux.

La satisfaction affichée par les utilisateurs de la salle nous conforte dans le bien fondé de ces travaux.

Compte administratif 2012

Fonctionnement recettes 857 336,00 € :

Autres produits : 52 696,00 €
Impôts et taxes : 444 853,52 €
Dotations et subventions : 359 786,48 €

Investissement recettes 229 469,45 € :

Excédent capitalisé : 171 680,12 €
FCTVA : 50 183,00 €
Dotations, subventions : 7 606,33 €

Fonctionnement dépenses 461 211,55 € :

Charges de personnel : 224 645,91 €
Charges à caractère général : 153 303,04 €
Charges financières : 19 307,56 €
Autres charges : 63 955,04 €

Investissement dépenses 187 539,85 € :

Remboursement d'emprunts : 35 975,06 €
Voirie communale : 76 751,02 €
Acquisitions : 28 583,63 €
Divers : 27 563,34 €
Cimetière : 8 456,90 €
Eclairage public : 10 209,90 €

Budget prévisionnel 2013

Fonctionnement recettes 1 025 000,00 € : **Investissement recettes 655 000,00 € :**

Excédent antérieur : 354 431,30 €
Impôts et taxes : 430 269,00 €
Dotations, subventions : 202 742,00 €
Autres recettes : 37 557,70 €

FCTVA : 81 000,00 €
Virement du fonctionnement : 329 157,00 €
Subventions : 50 625,00 €
Excédent capitalisé : 194 218,00 €

Fonctionnement dépenses 1 025 000,00 € : **Investissement dépenses 655 000,00 € :**

Charges de personnel : 240 000,00 €
Charges financières : 19 500,00 €
Autres charges : 256 143,00 €
Charges à caractère général : 180 200,00 €
Virement à l'investissement : 329 157,00 €

Remboursement emprunts : 37 500,00 €
Travaux bâtiments : 140 000,00 €
Réserve foncière : 115 000,00 €
Voirie communale : 300 000,00 €
Acquisition matériel : 30 000,00 €
Plantations : 8 500,00 €
Eclairage public : 24 000,00 €

Subventions 2013

Associations cantonales

Association de pêche de Lussac	160 €
Téléthon Lussac	200 €
CCAS Lussac (banque alimentaire)	682 €
Association locale aide domicile	1 461 €
Association donneurs sang	400 €
Ancien combattants Lussac	150 €
Avenir 147-149	50 €
Secours catholique Lussac	100 €
MJC21 (spectacle)	1 000 €
Ligue contre le cancer	250 €

Associations communales

Centre Communal d'Action Sociale	3 000 €
Association Sportive de Mazerolles	400 €
Comité des Fêtes de Mazerolles	1 500 €
Les Guidons Verts	200 €
Endurolles	400 €
Les Amis de Mazerolles	1 500 €
Moto Ball Verrières-Mazerolles	600 €
A.C.C.A.	500 €

Taux des taxes

Pour l'année 2013, le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les taux de fiscalité locale, qui sont :
Taxe d'habitation : **12,92%** Taxe sur le foncier bâti : **10,07 %** Taxe sur le foncier non bâti : **22,58%**

Pour que vous puissiez comparer, voici les taux moyens dans le département de la Vienne :

Taxe d'habitation : **27,62%** Taxe sur le foncier bâti : **21,44%** Taxe sur le foncier non bâti : **41,68%**